

Saint-Benjamin



Bulletin municipal

Bulletin numéro 1- 18 janvier 2019

HEURES D'OUVERTURE POUR SERVICE À LA POPULATION

Lundi: 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 18 h 00

Mardi au jeudi: 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 00.

Vendredi: Fermé



HORAIRE DE LA PATINOIRE

Glissade à l'OTJ

HORAIRE DE LA PATINOIRE

(début et fin de la saison selon les conditions climatiques)

Lundi au vendredi: 15h à 17h et de 18h à 21h
Samedi & dimanche: 13h à 17h et de 18h à 21h

Une petite aire de glissade de neige pour les jeunes enfants a été mise en place derrière la patinoire de l'OTJ.

Sous peu, il y aura quelques tapis-luges (crazy carpet) de disponibles à l'OTJ pour y glisser. Ces tapis-luges seront disponibles selon l'horaire de la patinoire.

Toutefois, il est également possible que vos enfants apportent leur traîneau.

RAPPELS DÉNEIGEMENT

BAC À ORDURES ET RECYCLAGE

Nous vous rappelons que lorsque vous mettez votre bac pour la collecte, celui-ci doit avoir les poignées du côté du chemin, mais le bac doit demeurer sur votre terrain (ne pas empiéter dans l'emprise de la rue) afin de ne pas nuire aux opérations de déneigement. Merci de votre collaboration.

Veuillez prendre note que lorsqu'un bac est brisé par la projection de neige, aucune réclamation ne pourra être prise en considération.

ATTENTION AU DÉNEIGEMENT

Nous vous rappelons qu'il est interdit par le *Code de la sécurité routière, article 500*, de disposer de votre neige dans le chemin public. Quiconque contrevient au premier alinéa de l'article 500 commet une infraction et **est passible d'une amende de 300 \$ à 600 \$** et, en cas de récidive, de 3 000 \$ à 6 000 \$.

Lors de précipitations, veuillez ne pas pousser de neige sur l'accotement ou de l'autre côté du chemin, cette opération laisse des résidus dans le chemin public et entrave la circulation des véhicules routiers. Ne nous obligez pas à faire appel à la Sûreté du Québec afin d'intervenir dans lors de telle situation.

Nouvelle signalisation



NOUVELLE SIGNALISATION
dans les sentiers de motoneige et de VTT pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé

EN CAS D'URGENCE
Vous devrez préciser au téléphoniste du 911 le numéro d'identification écrit sur le panneau.

La MRC des Etchemins rappelle qu'il est du ressort de chaque citoyen d'être garant de sa sécurité. Cette initiative vient appuyer une utilisation responsable des sentiers motoneige et quad dans Les Etchemins.

418 625-9000 • www.mrcetchemins.qc.ca

MRC DES ETCHEMINS
FCMQ
QUEBEQUAD

Rappel règlement responsabilité du propriétaire ou du gardien d'un animal

ARTICLE 6: RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE OU DU GARDIEN

6.1 Si un chien ou un chat défèque sur une propriété publique ou privée autre que celle de son propriétaire, celui-ci devra enlever ou faire enlever les excréments immédiatement.

6.4 Nul ne peut laisser errer un animal de compagnie, dont il a la propriété ou la garde, sur une propriété privée voisine ou une propriété publique.

TOURNOI DE HOCKEY BOTTINE

2 février 2019

**FORMULE: 3 PARTIES ASSURÉES
7 JOUEURS ET 1 GARDIEN
COÛT: 200.00\$**

SAMEDI 2 FÉVRIER À L'O.T.J DE SAINT-BENJAMIN

9 H 00 : DÉBUT DU TOURNOI

15 H 00 : DÉBUT DES ÉLIMINATOIRES

19 H 00 : FINALE

SERVICE DE BAR ET RESTAURATION SUR PLACE!!

**INSCRIPTION : DOMINIC VEILLEUX 418-957-9634
INSCRIPTIONS AVANT LE 25 JANVIER 2019**

- Des lettres recommandées seront envoyées à ceux qui sont susceptibles de se retrouver en vente pour taxes;
- Adoption du règlement 399-2018 relatif au paiement des taxes 2019 voir les articles suivants:

ARTICLE 3 TAXES – COMPENSATIONS – TARIFICATIONS :

Article 3.1 Taxe foncière

Qu'une taxe foncière soit imposée et prélevée, pour l'année financière 2019, sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité, par 100\$ de la valeur des immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur pour l'exercice financier 2019.

Le conseil décrète que le taux de base de la taxe foncière est fixé à **0.922\$ par cent dollars** d'évaluation.

Article 3.2 : taxe Sûreté du Québec

Qu'une taxe de la Sûreté du Québec soit imposée et prélevée, pour l'année financière 2019, sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité, par 100\$ de la valeur des immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur pour l'exercice financier 2019.

Le conseil décrète que le taux de base de la taxe est fixé à **0.076\$ par cent dollars** d'évaluation.

Article 3.3 : taxes sur les règlements

Qu'une taxe sur les règlements d'emprunts soit imposée et prélevée, pour l'année financière 2019, sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité, par 100\$ de la valeur des immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur pour l'exercice financier 2019.

Le conseil décrète que le taux de base de la taxe sur les règlements d'emprunt soit :

Règlement d'emprunt : camion incendie	est fixé à <u>0.025\$ par cent dollars</u> d'évaluation.
Chargeur roues	est fixé à <u>0.009\$ par cent dollars</u> d'évaluation
14 ^e rang Est	est fixé à <u>0.048\$ par cent dollars</u> d'évaluation

Article 3.4 : Compensation – service d'ordures :

Afin de payer les frais de service de cueillette, de transport et de disposition des déchets et les frais d'administration qui y sont reliés, il est, par le présent règlement, imposé et sera exigé pour l'année financière 2019, une compensation suffisante à l'égard de tous les propriétaires ou occupants résidentiel, commercial, chalet et cabane à sucre d'immeubles de la municipalité, répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

Résidentiel	176.50
Commercial 1	257.00
Commercial	329.00
Chalet	71.00
Cabane à sucre	71.00

Articles 3.5 : compensation : service d'égout

Afin de payer les frais du service d'égout et les frais d'administration qui y sont reliés, il est, par le présent règlement, imposé et sera exigé pour l'année financière 2019, un tarif **fixe de 69.00\$ par unité pour le traitement des eaux usées (règlement # 283-99) et un montant fixe de 204.00\$ par unité pour l'opération des systèmes de traitement des eaux usées (règlement #283-99) et l'entretien du réseau** à tous propriétaires d'immeuble imposables raccordés aux services d'égout public situés sur le territoire de la municipalité.

Article 3.6 : compensation – service de vidanges de fosses septiques

Il est par le présent règlement exigé et sera prélevé pour l'année financière 2019 un **tarif de 35\$** pour le traitement de fosse septique à tout propriétaire utilisateur du service.

Article 3.7 : autres tarifications pour services municipaux

Les biens et services offerts par la Municipalité font partie intégrante du règlement des taux de taxation annuelle et sont par conséquent révisés à chaque année. Tout tarif ci-après décrit pourra être révisé par résolution en cours d'année.

Suite règlement 399-2018

PHOTOCOPIE:	0,50 \$	
Photocopie couleur :	1,00 \$	
Photocopie recto-verso ou 11 X 17:	1.00 \$	
Photocopie de matrice :	2.00 \$ au bureau	5.00 \$ par fax ou courrier

CONFIRMATION DE TAXES : 15.00 \$ Notaires ou autres

TÉLÉCOPIE :	1,50 \$
Page de garde :	Gratuit
Page suivante :	0.50 \$

BAC VERT OU BAC BLEU : 93,00 \$
Si le tarif augmente pour l'achat, la hausse sera chargée.

LOCATION DE SALLES :

Organismes et comités OSBL :	Gratuit
Organismes à but lucratif et autres :	
Pour organisme de St-Benjamin	125,00 \$/jour
Pour organisme extérieur	150,00 \$/jour
Préparation salle la veille (après 18h) :	25,00\$
Location pour décès *:	250,00 \$/1 ^{er} jour 100,00 \$/jour additionnel
Montage salle pour buffet :	50,00 \$
Formation de courte durée (- de 3h)	15,00 \$/hre, maximum 25,00\$

*L'usage de la salle de l'édifice municipal comme salon funéraire aura préséance.

LOCATION D'ÉQUIPEMENT :

Tables :	5,00 \$/table
Chaises :	0,50 \$/chaise
Jeux de poches	10,00\$/jours
Organismes et comités OSBL :	Gratuit

PERMIS DE BRÛLAGE : 10,00 \$

VOIRIE :

Terre de fossés :	gratuit au plus proche
Vieux ponceaux :	prix fixé selon l'état des matériaux
Loader (Chargeur sur roues)	125,00\$/heure avec chauffeur

INCENDIE DE VÉHICULES : (article 20.1.2 du règlement #350-11)

Autopompe :	225,00\$/heure
Véhicule d'urgence :	75,00\$/heure

ARTICLE 4 MODALITÉS DE PAIEMENT;

Article 4.1 : Versement

Conformément à l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, les modalités de paiement des taxes et compensations prévues au présent règlement sont fixées comme suit :

Pour tout compte de taxes dont le total n'excède pas 300.\$, le compte doit être payé en un seul versement. Pour tout compte de taxes dont le total est supérieur à 300.\$, le débiteur a le choix de le payer en quatre (4) versements égaux. Le premier versement sera de trente (30) jours après l'envoi du compte, le second versement, s'il y a lieu, quatre-vingt-dix (90) jours après le premier versement du troisième versement soixante (60) jours après le deuxième versement; du quatrième versement soixante (60) jours après le troisième versement.

BINGO

22 février
19 heures
399 rue Principale
Saint-Cyprien

Cartes en vente sur place

1500\$ en prix

Informations : 418-625-8561

Prévisions budgétaires 2019

Voici les prévisions budgétaires pour l'année 2019 approuvés et adoptés par les membres du conseil lors de la rencontre spéciale pour l'adoption du budget le 10 décembre 2019

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

Taxes	1 142 647 \$
Paievements tenants lieu de taxes	6 012 \$
Service rendus	36 500 \$
Imposition de droit	33 500 \$
Amandes et pénalités	1 000 \$
Intérêts	9 000 \$
Transferts	377 046 \$
TOTAL DES REVENUS	1 604 872 \$
DÉPENSES	
Administration générale	316 798 \$
Sécurités publiques	87 090 \$
Transport	592 081 \$
Hygiène du milieu	152 467 \$
Aménagement, Urbanisme et développement	79 747 \$
Loisirs et culture	86 302 \$
Frais de financement (intérêts sur emprunts)	52 854 \$
Financements (remboursement en capital)	164 040 \$
Activité investissement	5 000 \$
TOTAL DES DÉPENSES PRÉVUES	1 604 872 \$

MESSAGE DE LA FABRIQUE DE SAINT-BENJAMIN



La fabrique Saint-Benjamin sollicite des personnes intéressées à s'impliquer dans le comité de consultation et d'organisation locale de notre communauté (CCOL).

Ce comité aide la fabrique de la paroisse au sein de la communauté locale paroissiale dans le suivi des immeubles et biens, dans l'organisation des campagnes de financement et dans ses relations avec les paroissiens. Le comité travaille en étroite collaboration avec la nouvelle fabrique Saint-Georges-de-Sartigan ainsi qu'avec le curé et son équipe pastorale mandatée.

Nous vous sollicitons également pour un poste de délégué dans notre communauté pour la nouvelle compagnie de cimetières la 5e saison, ce délégué ferait partie du conseil d'administration de cette compagnie de cimetières. Contactez votre fabrique au numéro de tel: 418-594-8167 ou auprès de nos marguilliers toujours en place.

AVIS PUBLIC



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE ST-BENJAMIN

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Lisa Lee Farman, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, qu'en vertu de l'article 148 du code municipal du Québec les membres du conseil ont adopté, le 14 janvier 2019, le règlement 400-19 encadrant l'usage du cannabis sur le territoire de la municipalité de Saint-Benjamin.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à St-Benjamin, ce 15^{ème} jour de janvier 2019.

Lisa Lee Farman

Lisa Lee Farman,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Lisa Lee Farman, Directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à St-Prospér certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à l'édifice municipal, au bureau de poste et par le biais du bulletin municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^{ème} jour de janvier 2019.

Lisa Lee Farman

Lisa Lee Farman,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

MASSOTHÉRAPIE

360 av du Buisson
Saint-Benjamin

Sébastien Cittadini

Massothérapeute

418-594-2246

Clinique de massothérapie

L'équilibre à portée de main



168, 1^{ère} Avenue
Saint-Benjamin

418-226-6080

Sur rendez-vous

Élizabeth Vibert

Massothérapeute-Kinésithérapeute



Desjardins

Caisse du Sud de la Beauce

Alain Sauvé

Directeur général

Siège social

2880, 25^e Avenue
Saint-Prospère (Québec) G0M 1Y0

418 594-8227

1 866 694-8227

Télécopieur : 418 594-8840

alian.f.sauve@desjardins.com



CERCLE DE FERMIERES SAINT-BENJAMIN

Objectifs : Sauvegarder le patrimoine artisanal.
Travailler à améliorer la condition féminine et familiale.
Briser l'isolement en créant un nouveau cercle d'amies.

Revue l'Actuelle et ses divers sujets : famille, recettes, patrons, artisanat, entrevues.

Activités : Journée de la Culture, Marché La Belle Fermière, Club La Belle Fermière, Conférences, Ateliers, Cours, etc.

No. de tél. : 418-594-8725

418-594-5946

Coiffure Marie-Jo

Coiffure unisexe

coiffeuse

Marie-Josée Nadeau

343 ave des saules
St-Benjamin Qc G0M1N0

mariejos@outlook.com

Merci de votre confiance!



MATÉRIAUTHÈQUES



« Récupérer le passé pour construire l'avenir »

Le Siillon

Regroupement pour
parents et amis(es)
de la personne atteinte
de maladie mentale

477, 90^e rue, suite 240, Saint-Georges, Qc G5Y 3L1

• Tél. : 418 227-6464 • Sans frais : 1 855 272-7837

• Fax : 418 227-6938

• lesillon@globetrotter.net

• www.lesillon.com

Services offerts sur le territoire Beauce-Échemins

-Interventions individuelles et familiales
-Groupe d'entraide -Groupe Psycho-Éducatif -Sensibilisation

Janvier 2019

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
		1 	2	3	4	5
6	7	8 	9  12h30 à 14h00	10  18h15 à 20 h00	11	12
13	14 	15 	16  12h30 à 14h00	17  18h15 à 20 h00	18	19
20	21	22 	23  12h30 à 14h00	24  18h15 à 20 h00	25	26
27	28	29 	30  12h30 à 14h00	31  18h15 à 20 h00		

Date des séances du Conseil 2019: 14 janvier 2019, 4 février, 4 mars, 1er avril, 6 mai, 3 juin, 8 juillet, 12 août, 9 septembre, 7 octobre, 4 novembre et 2 décembre.

Les séances débutent à 19 h à la salle du conseil au 440, avenue du Collège.



Recyclage



Ordures

Bibliothèque:

Mercredi: 12 h 30 à 14 h 00

Jeudi: 18 h 15 à 20 h 00



Séance du Conseil:

1er lundi du mois
(sauf exceptions)



NUMÉROS UTILES

Ambulance-Incendie-Police	911
Âge d'Or	418 594-8189
Bibliothèque	418 594-6068
Bureau Municipal	418 594-8156
Bureau de poste	418 594-1212
CLSC des Etchemins	418 625-8001
CLSC St-Prosper	418 594-8282
Coop de solidarité à domicile	418 625-4500
Cuisines collectives	418 625-4112
École la Tourterelle 3100	418 228-5541
Tony Demers (Recyclage)	418 313-1440

Hôpital St-Georges	418 228-2031
Nouvel Essor	418 383-5252
Répertoire ressources communautaires	211
SPA Beauce-Etchemin	418 774-8803
CEPS Beauce-Etchemin	418 228-0001
Parent'aime	418 625-2223
Proches aidants	418 594-8282
Ressourcerie Bellechasse	418 642-5627
Groupe Espérance Cancer	418 227-1607
Info-Santé	811
Taxi collectif des Etchemins	418 227-2626